



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des femmes

Question écrite n° 16795

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a ses declarations devant l'Assemblee nationale le 10 mai 1994 relatives a la politique de la ville, demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de lui preciser les perspectives des « initiatives nouvelles » qui devaient etre prises « en direction des femmes qui sont le pilier de l'integration et qui, soutenues, doivent restaurer l'autorite parentale sur les enfants de l'age du college ».

Texte de la réponse

Le role des femmes et, en particulier des meres de familles, est essentiel pour la bonne integration des residents d'origine etrangere. Aussi le Gouvernement a-t-il deja decide une serie de mesures destinees aux femmes dans le cadre des mesures globales en faveur de l'integration presentees lors de la seance pleniere du Conseil national pour l'integration des populations immigrees, le 27 mai 1994. Elles comportent notamment un dispositif concernant l'accueil des familles rejoignantes qui entrera en application des 1995. Ce dispositif permettra, en particulier, de mieux reperer les femmes maitrisant mal le francais et de les orienter rapidement vers des actions d'alphabetisation adaptees. La maitrise de la langue francaise est, en effet, indispensable pour permettre aux meres de familles d'exercer leurs responsabilites en comprenant mieux la scolarite de leurs enfants, en verifiant leur assiduite, en participant aux reunions de parents d'eleves et en appreciant la validite des orientations proposees lors de certaines etapes decisives du parcours scolaire. L'action des associations de femmes consacrees a la formation ou a l'entraide sera, en outre, reconnue et encouragee. En particulier et, ceci rejoint tres precisement le souci de l'honorable parlementaire, les associations de « Femmes-Relais » seront soutenues financierement, notamment a travers les contrats de ville car leur role dans les quartiers defavorises est, en effet, essentiel. Elles peuvent contribuer a denouer des conflits familiaux, en particulier, informer leur entourage des modalites selon lesquelles doivent etre effectuees certaines demarches administratives, former d'autres femmes aux regles de l'economie domestique et de la .prevention sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16795

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3637

Réponse publiée le : 19 septembre 1994, page 4663